

excepté suivant les règles et règlements qui pourront être faits de temps à autre par le gouverneur en conseil relativement aux ponts-levis ou ponts-tournants pour le passage des vaisseaux, bateaux ou trains de bois.

Les aubains  
pourront  
voter, etc.

17. Tout actionnaire de la compagnie qu'il soit sujet britannique ou aubain, ou qu'il réside en Canada, ou ailleurs, a et aura également droit de posséder des actions dans la compagnie, de voter à raison de ces actions, et d'être élu aux charges dans la compagnie.

Formule de  
transport à la  
compagnie.

18. Tout titre translatif de propriété consenti à la compagnie pourra être exécuté d'après la formule A annexée au présent acte, et enregistré au long, sur affidavit de l'un des témoins à l'exécution du titre, fait pardevant les officiers d'ordinaire autorisés à recevoir les affidavits; et un titre rédigé d'après cette formule ou dans la même teneur, constituera un transport légal et valide des immeubles y mentionnés à toutes fins et intentions quelconques, et son enregistrement aura le même effet que si le titre eût été exécuté pardevant notaires.

Titre abrégé.

19. Le présent acte sera désigné et pourra être cité sous le nom de "l'acte du chemin de fer de St. François et Mégantic."

## FORMULE A.

### *Formule d'acte de vente.*

Sachez tous par ces présentes, que je, A. B., de , en considération de la somme de à moi payée par la "Compagnie du chemin de fer international de St. François et Mégantic," que je reconnais par les présentes avoir reçue, cède, vends et transporte à la dite "Compagnie du chemin de fer international de St. François et Mégantic," ses successeurs et ayant-cause, tout ce certain lot de terre (*ici désignez le terrain*), pour la dite compagnie, ses successeurs et ayant-cause à toujours, avoir et posséder le dit lot de terre et dépendances.

En foi de quoi, mon seing et sceau ce jour de  
mil huit cent

Signé, scellé et délivré en présence de )  
C. D. )  
E. F. ) A. B. [L. S.]